

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
9 mai 2011
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 6 mai 2011, adressée au Secrétaire général
par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission
permanente du Qatar auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

Me référant à la résolution 1973 (2011) du Conseil de sécurité, adoptée le 17 mars 2011, concernant la situation en Libye, et à son paragraphe 4, par lequel le Conseil prie les États Membres concernés d'informer immédiatement le Secrétaire général des mesures qu'ils auront prises en vertu des pouvoirs qu'ils tirent dudit paragraphe et qui seront immédiatement portées à l'attention du Conseil, je vous fais tenir ci-joint la troisième notification des mesures prises par l'État du Qatar sur le fondement de ladite résolution (voir annexe).

L'Ambassadrice,
Chargée d'affaires par intérim
(*Signé*) Alya Ahmed S. **Al-Thani**



**Annexe à la lettre datée du 6 mai 2011 adressée
au Secrétaire général par la Chargée d'affaires
par intérim de la Mission permanente du Qatar
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

Conformément à la résolution 1973 (2011) du Conseil de sécurité, à l'engagement pris par l'État du Qatar de la mettre en œuvre et aux paragraphes 4 et 8 de ladite résolution relatifs à la protection des populations et zones civiles menacées d'attaque en Jamahiriya arabe libyenne, et dans le prolongement des mesures actuellement prises pour faire respecter l'interdiction imposée au paragraphe 6 de ladite résolution, le Qatar prend, depuis le 22 mars 2011, des mesures pratiques pour contribuer aux opérations menées par l'aviation militaire de l'alliance internationale. Il apporte également son concours à l'application de l'interdiction de vol en aidant les forces de l'alliance internationale à mettre en œuvre les paragraphes 4, 6 et 8 de la résolution 1973 (2011).

Le Qatar œuvre actuellement sans relâche à faciliter les vols chargés d'acheminer les équipes médicales et de transporter les malades et les blessés vers les hôpitaux du Qatar et d'Europe. Un hôpital de campagne doté du matériel et des équipes médicales nécessaires a été installé à la frontière entre la Libye et la Tunisie.

Le Qatar continue d'apporter une aide et des secours humanitaires au peuple libyen qui souffre de la situation que connaît actuellement la Libye. À ce jour, cette aide a pris les formes suivantes :

- a) Un total de 1 000 tonnes d'articles de secours et de 120 tonnes de fournitures médicales ont été fournies;
- b) Des marchandises et du matériel d'une valeur de 18 millions de dollars ont été fournis;
- c) Un total de 8 539 réfugiés de Misrata ont été mis à l'abri;
- d) L'aile du transport aérien de l'armée de l'air qatarienne a procédé à 30 vols en vue de transporter quelque 404 blessés pour les faire soigner et d'acheminer quelque 1 450 tonnes de matériel médical au peuple libyen, en plus de l'aide humanitaire.

L'État du Qatar souligne qu'il se tient prêt à fournir toute aide supplémentaire dont pourrait avoir besoin le peuple libyen qui souffre et à assurer que les besoins essentiels de celui-ci soient satisfaits, conformément à la résolution 1973 (2011) du Conseil de sécurité.